

La qualité de votre eau en 2022

Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois

Commune de Jussy

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe de la craie du Sénonien) situé sur la commune de Jussy et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 02 mars 2002.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2022, 20 prélèvements ont été réalisés à la ressource, sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	<p>En 2022, 8 analyses ont été réalisées.</p> <p>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>La teneur ne doit pas dépasser la limite de qualité de 0,10 µg/l pour chaque molécule. Le suivi des pesticides a mis en évidence la présence de :</p> <p>Déséthylatrazine : Valeur maximale : 0.03 µg/l et atrazine : Valeur maximale : 0.01 µg/l</p> <p>Par ailleurs, des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour la Desphénylchloridazone et la Méthyl Desphénylchloridazone dépassant ponctuellement les valeurs sanitaires. Cette limite de qualité pour ces pesticides et métabolites n'est pas une norme sanitaire mais une exigence environnementale. De ce fait, en 2022, les concentrations relevées n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p>Desphénylchloridazone : Valeur maximale 3,43µg/L et valeur moyenne 1.57 µg/l</p> <p>Méthyl Desphénylchloridazone Valeur maximale 1.36 µg/L et valeur moyenne 0.82 µg/l</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l.</p> <p>Teneur maximum : 29.9 mg/l - Teneur moyenne : 27.4 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur maximale : 42.4 °F - Eau très calcaire</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical.</p> <p>Teneur maximum : 0.39 mg/l - Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p> <p>La teneur en perchlorates est de 1.2 µg/L</p>

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2022 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau

